



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Déclaration de Madame Véronique Roger-Lacan, Ambassadrice, Représentante permanente de la
France auprès de l'OSCE
en réponse au chef de la mission de l'OSCE au Kosovo
Conseil permanent du 4 février 2016**

Monsieur le Président,

La France soutient naturellement la déclaration de l'Union européenne, mais souhaiterait ajouter un commentaire à titre national.

Nous valorisons grandement le travail effectué par la mission de l'OSCE au Kosovo, qui effectue un travail considérable d'accompagnement des autorités du Kosovo dans le renforcement de leurs institutions et la démocratisation.

Les activités de l'OMiK évoluent en fonction des grandes priorités stratégiques fixées par la mission pour la période 2016-2019 et le processus de réforme interne qu'elle a engagé, mais également en fonction de l'assistance que la mission porte à la mise en œuvre du dialogue Belgrade-Pristina. Ainsi, l'OMiK adapte progressivement ses activités aux besoins du pays-hôte.

La France estime à cet égard qu'il serait utile à toutes les parties, comme à cette organisation, que les représentants du Kosovo puissent être présents lorsque les activités menées par l'OMiK sont débattues au Conseil permanent. Il est en effet regrettable que le Kosovo, en tant qu'Etat-hôte d'une des plus grandes missions de terrain de l'OSCE, n'ait pas la possibilité d'assister aux débats, étant directement concerné. Nous appelons à ce qu'il puisse être remédié à cette situation à l'avenir.